



European
Holiday Home
Association



EHHA / SPLM – COMMUNIQUE DE PRESSE

EHHA (European Holiday Home Association) et le SPLM SALUENT LA PROPOSITION DE RÈGLEMENT DE LA COMMISSION SUR LA COLLECTE ET LE PARTAGE DES DONNÉES RELATIVES AUX SERVICES DE LOCATION DE LOGEMENTS LOUER EN COURT TERME

Hier, la Commission européenne a [publié](#) une proposition de règlement sur la collecte et le partage des données relatives aux services de location à court terme (STR). L'Association européenne des maisons de vacances (EHHA), la voix unie des locations de courte durée en Europe, se félicite de ce premier effort majeur qui souligne la nécessité d'un enregistrement proportionné au niveau local, régional ou national comme condition préalable au partage des données sur une plateforme évolutive au niveau de l'UE. Trop souvent, les règles locales sont fragmentées, complexes et font peser une charge excessive sur les fournisseurs de logements locatifs à court terme. Nous espérons que cette proposition pourra clarifier le rôle de toutes les parties prenantes, y compris les autorités locales, pour garantir des services de location à court terme plus équitables et responsables dans toute la région.

Les locations de logements à court terme (STR) constituent une part de plus en plus importante du secteur du tourisme. Elles représentent près d'un quart de l'offre totale d'hébergement touristique (1) de l'union Européenne, sont très populaires auprès des voyageurs (2) et créent des opportunités pour les entreprises, en particulier les TPE, PME, et les citoyens qui utilisent les revenus de l'hébergement pour couvrir l'augmentation du coût de la vie. Cependant, les locations à court terme sont entravées par une série d'exigences réglementaires, souvent lourdes et dépassées, imposées aux fournisseurs d'hébergement loués en courte durée (STR, Short Term Rentals). Celles-ci créent souvent des obstacles à l'accès au marché unique de l'UE. EHHA est convaincue qu'un paysage réglementaire hyper-fragmenté et une faible sensibilisation à l'écosystème des locations courtes durées (3) exacerbent l'incertitude juridique et posent des défis pour une application efficace.

Le président non exécutif de l'EHHA, M. Eduardo Miranda, a déclaré :

"Les locations à court terme sont un élément essentiel de l'économie touristique européenne en pleine croissance, qui crée des emplois et des opportunités pour les citoyens de l'UE ainsi que pour les micros, petites et moyennes entreprises.

Les membres de l'EHHA ont soutenu au fil des ans le partage des données sur les locations de courte durée avec les autorités (4), afin de faciliter l'élaboration de politiques fondées sur des preuves. Nous pensons qu'un cadre harmonisé pour la collecte et la communication des données, basé sur des règles locales sous-jacentes justes et proportionnées, aidera à relever les défis actuels auxquels les loueurs à court terme sont confrontés, tels qu'un paysage réglementaire fragmenté, un manque de sécurité juridique et une application inefficace.

Nous soutenons pleinement les efforts de la Commission pour créer un cadre de collecte et de partage des données qui, à son tour, permettrait aux décideurs politiques de concevoir des règles locales de location de courte durée éclairées et proportionnées - des règles conformes à la directive sur les services."

EHHA se réjouit de continuer à coopérer activement avec les décideurs politiques sur cette proposition. La proposition offre une excellente occasion d'accroître la transparence, d'améliorer la compréhension de l'écosystème de la location à court terme et de soutenir des politiques équitables, proportionnées et fondées sur des preuves à tous les niveaux, au profit de toutes les parties prenantes, c'est-à-dire les hôtes, les voyageurs, l'industrie et la société en général.

(1) Le nombre de réservations de locations courtes durées durant les étés 2020 et 2021 a été supérieur à celui de l'été 2018 ; voir les données d'Eurostat [Eurostat data](#)

(2) Eurobaromètre sur les STR : " 89 % des personnes interrogées considèrent la réservation de STR comme une expérience positive qu'elles recommanderaient à d'autres personnes ", site web : <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/2279>

(3) L'écosystème de la location court terme, site d'EHHA <https://ehha.eu/str.png>

(4) Airbnb, Booking, Expedia Group et Tripadvisor ont partagé leurs données avec Eurostat, site web : <https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/-/CN-20200305-1>

A propos d'EHHA (European Holiday Home Association)

EHHA (www.ehha.eu) a été fondée en 2013 pour donner une voix au secteur de la location à court terme en Europe. Les membres de l'EHHA sont des associations nationales représentant les propriétaires de maisons privées et les gestionnaires immobiliers, les plateformes de location à court terme en ligne et les entreprises fournissant des services auxiliaires aux fournisseurs d'hébergement de location à court terme. Ses membres opèrent dans tous les pays de l'Union européenne.

Pour plus d'informations : Secrétaire générale par intérim de l'EHHA, Viktorija Molnar ; tél. +32 470 805982 ; email : info@ehha.eu

A propos du SPLM (Syndicat des Professionnels de la Location Meublée) :

Depuis 2010, le SPLM fédère les Professionnels de la Location Meublée.

Le SPLM réunit des sociétés françaises experts dans la location de vacances (location saisonnière, location touristique, location de meublés de tourisme) et aussi dans la location temporaire et de plus longues durées).

Le SPLM est un espace de rencontres et d'échanges avec objectif d'aider ses membres à se développer et défendre ensemble une certaine idée du tourisme.

Ses adhérents sont de fervents promoteurs du tourisme local, créateurs d'emplois locaux non dé-localisables, Le SPLM souhaite une plus grande concertation des professionnels lors de la mise en place de réglementation afin d'établir des règles harmonieuses pour toutes les parties prenantes.

Pour plus d'information : Présidente Marie Pistinier, contact@splm-france.fr / <https://www.splm-france.fr>